

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 décembre 2013

PROTECTION DU SECRET DES SOURCES DES JOURNALISTES - (N° 1127)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CL44

présenté par

Mme Capdevielle et les membres du groupe socialiste, républicain et citoyen

ARTICLE 5

Après le mot : "travail" supprimer la fin de l'alinéa 2.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement prévoit de supprimer l'exigence d'habilitation particulière pour le journaliste par ailleurs titulaire d'une carte professionnelle.